

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Décision modificative n°4/2023 du budget Général

Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures et douze minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt et un septembre deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BEVOZ Sébastien pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT, BORGEOIS Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT, GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Jacques FUMEX, LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire, LYAUDET Stéphane pouvoir à Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON, MARTINE Christine pouvoir Monsieur Gilbert LEMOINE, ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BOYER Corinne, CRETIER Humbert

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

en présence de 20 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants,

En 2018, le SIEA avait demandé une participation d'un montant total de 26 806,12 € à la commune de Cormaranche-en-Bugey concernant le programme 2016 – RD8/route du Téléski (n° d'immobilisation COR2041582/2018).

La participation était dispatchée comme suit :

- la mise en souterrain du réseau basse tension pour 15 000 €,
- la mise en souterrain du réseau télécom pour 8 750 €
- et l'esthétique du carrefour pour 3 056,12 €.

En mars 2023, leurs bilans font apparaître la participation définitive de la commune à hauteur de :

- 11 789,11 € pour la mise en souterrain du réseau basse tension,
- 4 154,58 € pour la mise en souterrain du réseau télécom,

soit un total de 15 943,69 € au lieu de 23 750 €.

Et par ce fait, le SIEA a établi un remboursement à la commune de 7 806,31 €, encaissé le 24 avril 2023.

Après comptabilisation du remboursement, le montant total de l'immobilisation s'élève à 18 999,81 €.

Cette immobilisation étant amortie à hauteur de 21 444,88 € en 2022, il convient de faire une reprise de 2 445,07 € sur le montant des amortissements.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 18 septembre 2023.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réaliser des mouvements de crédits, au **BUDGET GENERAL** afin de faire une reprise sur les amortissements du bien n° COR2041582/2018 :

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
7811 - 042	Reprise sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		+ 2 446 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 2 446 €	
	Total de la section de FONCTIONNEMENT	+ 2 446 €	+ 2 446 €

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
28041582 - 040	Reprise sur Amortissements – bâtiments et installations	+ 2 446 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 2 446 €
	Total de la section d'INVESTISSEMENT	+ 2 446 €	+ 2 446 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

